

SEANCE DU 1^{er} avril 2015

DÉCISION N° 2015 / 19 / LFRML-BM / 3

**PROJET DE LIEN RAPIDE FERROVIAIRE
METROPOLE LILLOISE-BASSIN MINIER**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Président du conseil régional de la région Nord-Pas de Calais du 23 octobre 2014,
- vu sa décision n° 2014 / 35 / LFRML-BM /1 du 5 novembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n° 2014/42/LFRBM-LM/2 du 3 décembre 2014, désignant le président et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu le projet de dossier du maître d'ouvrage reçu le 25 mars,
- vu les propositions du président de la commission particulière du débat public concernant les dates et modalités d'organisation du débat,

après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 2 avril 2015 au 22 juillet 2015. Les modalités d'organisation du débat proposées par le président de la commission particulière sont approuvées.

Le Président



Christian LEYRIT